

# Rencontre avec les responsables des établissements de protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis

Mardi 19 mai 2009

intervention de  
**Pascal Popelin**  
Vice-président du Conseil général  
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

19 V 09

---

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle des séances du Conseil général, à l'occasion de ce moment d'échange pour lequel j'ai souhaité réunir l'ensemble des responsables des établissements de protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis. Vous avez, pour la plupart, répondu présent et je vous en remercie chaleureusement.

Il m'a en effet paru utile, un an après la mise en place de l'exécutif départemental conduit par Claude Bartolone, de rassembler l'ensemble des forces engagées dans le domaine de la prise en charge et de l'accueil des enfants et des adolescents en risque de danger, afin que nous puissions échanger sur les ambitions que nous portons ensemble dans ce secteur.

Je veux, en premier lieu, réaffirmer devant vous toute l'attention que le Conseil général de la Seine-Saint-Denis souhaite accorder à l'exercice de cette mission sociale, de service public, primordiale. L'objectif d'amélioration et de renforcement des dispositifs d'accueil des jeunes en difficulté constitue une véritable préoccupation du Département, dans un contexte économique et social particulièrement tendu, qui touche durement les familles séquanodionysiennes et qui contribue à accroître les difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Pour pouvoir assumer pleinement les prérogatives obligatoires qui nous incombent dans ce domaine et être à la hauteur du rôle de chef de file de la protection de l'enfance qui est le nôtre depuis la loi du 5 mars 2007, nous avons la chance, sur notre territoire, de pouvoir nous appuyer sur un réseau de professionnels investis, soucieux de contribuer à nos côtés à l'amélioration des conditions d'accompagnement des familles et de leurs enfants. Je tiens ici à vous remercier et à vous exprimer toute ma gratitude pour votre engagement, ainsi que pour la grande qualité des dispositifs d'accueil et d'hébergement dont vous assurez la gestion.

Le partenariat étroit qui lie nos institutions respectives constitue un élément très important, que nous nous devons de faire vivre et d'entretenir, afin de répondre le plus efficacement possible aux nombreux enjeux auxquels nous sommes communément confrontés en matière de prise en charge des mineurs et des jeunes adultes en difficulté.

Ces enjeux, quels sont-ils ?

Nous devons d'abord faire face dans notre département à une explosion des besoins d'accueil, qu'il s'agisse de l'accueil temporaire ou plus pérenne. Pour l'année 2008, près de 1 800 jeunes ont été pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, soit une augmentation de plus de 20% par rapport au nombre de mineurs et de jeunes adultes accueillis en 2007. Cette situation a généré un encombrement des structures d'hébergement du département, qui se retrouvent à ce jour

totallement saturées. Soyez assurés que je prends pleinement la mesure des fortes pressions auxquelles vous êtes soumis chaque jour dans l'exercice de vos missions d'accueil. Nous savons tous que sous les effets de la conjoncture économique et sociale, l'étreinte ne va pas se desserrer.

Nous sommes dans le même temps confrontés à de très grandes difficultés s'agissant de l'accueil des mineurs isolés étrangers, dont le nombre n'a cessé de croître au cours de ces dernières années, pour atteindre un niveau très préoccupant en 2008, qui devrait se maintenir en 2009. Nous nous sommes efforcés de répondre au mieux aux besoins de prise en charge de ces jeunes, dans un cadre toutefois bien souvent inadapté. Ce phénomène n'a pas non plus été sans impacter le taux d'occupation des structures de protection de l'enfance du département, nous forçant dans une certaine mesure à nous éloigner de nos missions premières en terme d'accueil des mineurs en difficulté et en risque de danger. Sur cette question, je ne peux taire le comportement inacceptable de l'Etat qui s'est refusé à prendre en charge cette responsabilité, pour laisser le soin aux Conseils généraux de s'en débrouiller, dans l'indifférence la plus totale. C'est en tout cas le message que le gouvernement a manifestement voulu faire passer, en annonçant qu'il entendait se désengager financièrement de certaines structures d'accueil spécialisées, comme le lieu d'accueil et d'orientation de Taverny, aujourd'hui menacé de fermeture. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous nous sommes efforcés, avec le président du Conseil général Claude Bartolone qui est aussi député, à interpeller les ministres sur cette situation. Au regard du contexte actuel et face à l'absence de réponse concrète, je pense que ce combat doit nécessairement se poursuivre au moyen d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Il nous faut enfin aujourd'hui mettre davantage l'accent sur la diversification de notre offre d'accueil et d'hébergement, afin de répondre aux exigences posées par l'évolution des besoins des enfants et de leurs familles. Les situations nécessitant un accueil temporaire des jeunes, celles nécessitant un accueil plus pérenne et enfin les situations de crise appelant à une intervention dans l'urgence, constituent autant de cas particuliers qui méritent d'être traités différemment et de faire l'objet d'une prise en charge adaptée.

Pour répondre à ces enjeux, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis entend poursuivre ses efforts à un rythme soutenu, au moyen de diverses mesures visant d'une part à renforcer l'offre d'hébergement et d'autre part à réduire les besoins d'accueil.

Nous souhaitons en premier lieu et conformément aux préconisations de la loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007, développer les dispositifs de prévention, pour agir le plus en amont possible des problèmes liés à l'éducation des enfants notamment, et afin d'éviter le recours à des formes d'intervention plus radicales, tel que le placement. Nos actions de soutien à l'exercice de la responsabilité parentale, la multiplication des lieux d'échanges qui laissent une large place à la parole des parents, à l'écoute et au dialogue, me semblent en ce sens être une contribution utile.

Nous souhaitons aussi contribuer à la diversification de l'offre d'hébergement sur notre territoire, en favorisant l'émergence de projets répondant à cet objectif, le développement de l'accueil d'urgence constituant dans ce cadre l'une de nos grandes priorités. Les hasards de calendrier m'ont conduit à inaugurer à intervalles rapprochés deux nouveaux services d'accueil d'urgence et d'orientation, à La Courneuve, puis à Neuilly-sur-Marne. Ces dispositifs permettent aujourd'hui de répondre pour partie aux besoins prégnants que nous rencontrons dans ce domaine. J'ai toutefois pleinement conscience des nombreux efforts restant à fournir pour atteindre un niveau de prise en charge à la hauteur des besoins.

Enfin, d'un point de vue plus global, nous nous attachons également à favoriser le renforcement de l'offre d'accueil dans son ensemble. Plusieurs programmes devraient à ce

titre voir le jour d'ici la fin de l'année 2009, permettant au total la création de 84 places d'accueil supplémentaires. D'autres projets sont actuellement en cours d'instruction par les services départementaux et pourraient être proposés au CROSMS de novembre 2009, pour une réalisation en 2010.

La création de nouveaux dispositifs, ainsi que le renforcement de nos actions dans le domaine de la protection de l'enfance interviennent toutefois dans un contexte budgétaire et financier particulièrement tendu. Vous le savez, l'état des finances du Conseil général de la Seine-Saint-Denis s'est en effet considérablement dégradé au cours de ces dernières années, en raison notamment des conditions extrêmement défavorables dans lesquelles sont intervenus les derniers transferts de compétences de 2004. Je ne reviendrai pas ici sur l'ampleur des difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans ce domaine. Mais il est certain que cette situation -aggravée par les dommages collatéraux issus de la crise économique que traverse notre pays- nous oblige à être particulièrement attentifs à la pertinence et à l'utilité de chacune de nos dépenses.

Ces contraintes budgétaires ne nous ont bien entendu pas conduit à réduire la voilure dans le secteur de l'enfance et de la famille. Bien au contraire, la majorité départementale a souhaité l'ériger au rang de priorité du mandat en cours. Le budget consacré à l'aide sociale à l'enfance -pour ce qui nous concerne ici- a connu cette année encore une augmentation significative. C'est l'un des rares. Au total, près de 219 millions d'euros seront consacrés en 2009 à ces activités, dont 160 millions d'euros pour l'accueil physique des jeunes, soit une augmentation de 9.61 % pour l'accueil en établissements et de 4.15% pour l'accueil familial.

Au-delà de cet effort financier important consacré par le département à l'accueil des enfants et des familles, nous avons souhaité créer les conditions d'une meilleure maîtrise de l'évolution des prix de journée des établissements, en appliquant dès cette année des taux directeurs de l'ordre de 2%. Ces taux seront naturellement affinés et revus chaque année. Il s'agit là d'une nécessité absolue, si nous voulons continuer à mener une politique ambitieuse dans ce secteur. Je vous remercie de l'avoir compris et des efforts que vous avez consenti pour prendre en compte ces impératifs budgétaires que je sais particulièrement contraignants.

Enfin -et j'en terminerai là- je souhaitais vous rappeler ici que les grandes orientations du Conseil général dans le domaine de la prise en charge et de l'accueil des jeunes en difficulté seront naturellement inscrites dans le prochain schéma de protection de l'enfance, auquel vous avez été associés. Ce document qui devrait être soumis au vote de l'Assemblée départementale au cours des tous prochains mois, constituera -je l'espère et nous nous y employons- un cadre de référence utile pour l'ensemble des acteurs oeuvrant dans ce secteur.